

COMPOSITION DES JURYS

Année universitaire 2024-2025

La Directrice de l'INSTITUT AGRO DIJON

Vu le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
Vu l'arrêté du 21 juin 2024 accreditant l'Institut Agro à délivrer des diplômes nationaux ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **MASTER 1 STAAE, Parcours MP²** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025

Président :

Stéphane Guyot – Maître de conférences Institut Agro Dijon

Membres :

Gaëlle Arvisenet (Professeur Institut Agro Dijon)
Oliete Bonastre (Maître de conférences Institut Agro Dijon)
Elias Bou-Maroun (Maître de conférences Institut Agro Dijon)
Thomas Karbowiak (Professeur Institut Agro Dijon)
Géraldine Klein (Maître de conférences UB)
Camille Loupiac (Professeur Institut Agro Dijon)

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'établissement et sur le site internet de l'Institut Agro Dijon

Fait à DIJON, le 26 novembre 2024,
Pour la directrice de l'Institut Agro

Bénédicte MACE
Directrice de la DEVE

